

QCM DE POSITIONNEMENT

Graduate Program Gestion de Patrimoine / 30 questions

Nom : Prénom :
Date :

Ce QCM n'est pas noté et n'est pas éliminatoire. Il permet de mesurer votre niveau initial afin d'adapter votre parcours. Pour chaque question, cochez la réponse qui vous semble la plus juste. Une seule réponse par question. Durée indicative : 30 minutes.

C1 - Réaliser un diagnostic patrimonial global (6 questions)

Q1. Un contribuable célibataire déclare 45 000 € de revenu net imposable en 2025. Dans quelle tranche marginale d'imposition (TMI) se situe-t-il ?

- ☐ A. 11 %
- ☐ B. 41 %
- ☐ C. 30 %
- ☐ D. 45 %

Q2. Sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, un bien immobilier hérité par l'un des époux pendant le mariage est :

- ☐ A. Un bien propre de l'époux héritier
- ☐ B. Un bien commun
- ☐ C. Un bien indivis
- ☐ D. Un bien soumis au partage immédiat

Q3. L'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) s'applique aux contribuables dont le patrimoine immobilier net dépasse :

- ☐ A. 800 000 €
- ☐ B. 2 570 000 €
- ☐ C. 10 000 000 €
- ☐ D. 1 300 000 €

Q4. Les revenus fonciers perçus par un particulier qui loue un bien immobilier nu sont imposés :

- ☐ A. Au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 %
- ☐ B. Au barème progressif de l'impôt sur le revenu + prélèvements sociaux
- ☐ C. Au taux fixe de 20 %
- ☐ D. Ils sont exonérés si le bien est détenu depuis plus de 5 ans

Q5. Lequel de ces éléments ne fait PAS partie du patrimoine au sens large d'un client ?

- ☐ A. Son contrat d'assurance vie
- ☐ B. Son droit à la retraite future
- ☐ C. Son salaire mensuel
- ☐ D. Sa résidence principale

Q6. Le PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique), aussi appelé « flat tax », s'élève en 2025 à :

- ☐ A. 30 %
- ☐ B. 33,3 %
- ☐ C. 12,8 %
- ☐ D. 31,4 %

C2 - Élaborer et préconiser une stratégie patrimoniale adaptée (5 questions)

Q7. Un PEA (Plan d'Épargne en Actions) bénéficie d'une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux) après une durée de détention de :

- ☐ A. 5 ans
- ☐ B. 2 ans
- ☐ C. 8 ans
- ☐ D. Aucune durée minimale

Q8. L'assurance vie est considérée comme un outil patrimonial privilégié principalement parce qu'elle permet :

- ☐ A. De garantir un rendement minimum de 3 %
- ☐ B. D'échapper totalement à l'impôt sur le revenu
- ☐ C. De transmettre un capital dans un cadre fiscal avantageux (abattement de 152 500 € par bénéficiaire pour les versements avant 70 ans)
- ☐ D. De bénéficier d'une garantie de l'État illimitée

Q9. Le PER (Plan d'Épargne Retraite) individuel permet de déduire les versements :

- ☐ A. Des revenus fonciers uniquement
- ☐ B. Du revenu brut global, dans la limite d'un plafond
- ☐ C. De l'IFI
- ☐ D. Il n'y a aucun avantage fiscal à l'entrée

Q10. Un profil investisseur « prudent » devrait logiquement avoir une allocation :

- ☐ A. 100 % en actions internationales
- ☐ B. Exclusivement en SCPI
- ☐ C. 50 % en crypto-actifs et 50 % en fonds euros
- ☐ D. Majoritairement en fonds euros et obligations, avec une faible part en actions

Q11. Le démembrement de propriété consiste à séparer :

- ☐ A. Le patrimoine professionnel du patrimoine personnel
- ☐ B. La nue-propriété et l'usufruit d'un bien
- ☐ C. Les revenus du capital des revenus du travail
- ☐ D. Le patrimoine mobilier du patrimoine immobilier

C3 - Mettre en œuvre la stratégie et piloter le suivi patrimonial (5 questions)

Q12. Parmi ces solutions, laquelle est la plus adaptée pour préparer la transmission d'un patrimoine à ses enfants tout en conservant les revenus ?

- ☐ A. Vendre le bien et donner le prix de vente
- ☐ B. Souscrire un contrat de capitalisation au nom des enfants
- ☐ C. Réaliser une donation de la nue-propriété en conservant l'usufruit
- ☐ D. Ne rien faire et laisser le notaire gérer la succession

Q13. Une SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) permet à un investisseur de :

- ☐ A. Détenir directement un bien immobilier locatif
- ☐ B. Bénéficier d'une garantie en capital
- ☐ C. Investir exclusivement dans l'immobilier résidentiel
- ☐ D. Investir dans l'immobilier de manière mutualisée, via l'achat de parts

Q14. Qu'est-ce qu'un OPCVM ?

- ☐ A. Un organisme de placement collectif qui gère un portefeuille de valeurs mobilières pour le compte d'investisseurs
- ☐ B. Un contrat d'assurance vie
- ☐ C. Un produit d'épargne réglementé par l'État
- ☐ D. Un impôt sur les plus-values mobilières

Q15. Un client vous demande de modifier la clause bénéficiaire de son contrat d'assurance vie. Cette opération :

- ☐ A. Nécessite l'accord de l'assureur et du bénéficiaire actuel
- ☐ B. Est impossible une fois le contrat signé
- ☐ C. Peut être réalisée librement par le souscripteur tant que le bénéficiaire n'a pas accepté le bénéfice du contrat
- ☐ D. Ne peut se faire que par testament

Q16. Quel est l'objectif principal d'une revue annuelle du patrimoine d'un client ?

- ☐ A. Vendre de nouveaux produits au client
- ☐ B. Vérifier l'adéquation de la stratégie en place avec l'évolution de sa situation personnelle, fiscale et de marché
- ☐ C. Calculer les honoraires dus au CGP
- ☐ D. Envoyer un reporting au régulateur

C4 - Développer et fidéliser un portefeuille de clients patrimoniaux (4 questions)

Q17. Lors d'un premier entretien avec un prospect, la première étape du CGP est de :

- ☐ A. Présenter immédiatement ses produits
- ☐ B. Faire signer une lettre de mission
- ☐ C. Proposer un placement en assurance vie
- ☐ D. Écouter et recueillir les informations sur la situation personnelle, les objectifs et les contraintes du client

Q18. La lettre de mission (ou convention d'honoraires) entre un CGP et son client a pour objet principal de :

- ☐ A. Définir le périmètre de la mission, les modalités de rémunération et les obligations mutuelles
- ☐ B. Garantir un rendement minimum au client
- ☐ C. Remplacer le contrat d'assurance vie
- ☐ D. Dispenser le CGP de ses obligations réglementaires

Q19. Parmi ces modes de rémunération du CGP indépendant, lequel n'existe PAS ?

- ☐ A. Honoraires de conseil (facturés au client)
- ☐ B. Salaire versé par l'AMF
- ☐ C. Commissions sur encours (versées par les fournisseurs de produits)
- ☐ D. Mode mixte (honoraires + commissions)

Q20. Le « NPS » (Net Promoter Score) est un indicateur qui mesure :

- ☐ A. La performance financière d'un portefeuille
- ☐ B. Le nombre de nouveaux clients acquis par trimestre
- ☐ C. La propension des clients à recommander un service à leur entourage
- ☐ D. Le taux de marge d'un cabinet

C5 - Exercer dans le respect du cadre réglementaire et déontologique du CGP (5 questions)

Q21. Le statut de CIF (Conseiller en Investissements Financiers) est réglementé par :

- ☐ A. Le Code des assurances
- ☐ B. Le Code civil
- ☐ C. Le Code de commerce
- ☐ D. Le Code monétaire et financier (et supervisé par l'AMF)

Q22. L'ORIAS est :

- ☐ A. Le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance
- ☐ B. Un produit d'épargne réglementé
- ☐ C. Une association professionnelle de CGP
- ☐ D. Un organisme de formation continue

Q23. La procédure KYC (Know Your Customer) a pour objectif principal de :

- ☐ A. Calculer les frais du contrat
- ☐ B. Déterminer le rendement attendu du placement
- ☐ C. Identifier le client et évaluer le risque de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme
- ☐ D. Vérifier la solvabilité du client pour un crédit

Q24. La DDA (Directive sur la Distribution d'Assurances) impose aux intermédiaires d'assurance :

- ☐ A. De ne distribuer que des produits d'un seul assureur
- ☐ B. De suivre une formation continue d'au moins 15 heures par an
- ☐ C. De garantir le capital investi
- ☐ D. De publier leurs comptes annuels

Q25. En matière de RGPD, le CGP qui collecte des données patrimoniales de ses clients doit :

- ☐ A. Les transmettre systématiquement à l'administration fiscale
- ☐ B. Les conserver sans limite de durée
- ☐ C. Les publier sur son site internet pour transparence
- ☐ D. Tenir un registre des traitements et garantir le droit d'accès, de rectification et de suppression des données

C6 - Structurer et piloter un cabinet de CGP indépendant (5 questions)

Q26. Un CGP indépendant qui démarre son activité doit obligatoirement :

- ☐ A. S'inscrire à l'ORIAS et adhérer à une association professionnelle agréée
- ☐ B. Avoir un diplôme de Master 2
- ☐ C. Être salarié d'une banque
- ☐ D. Déposer un capital minimum de 100 000 €

Q27. Le « taux de rétention client » mesure :

- ☐ A. Le rendement moyen des placements
- ☐ B. Le pourcentage de clients qui restent fidèles d'une année sur l'autre
- ☐ C. Le nombre de nouveaux clients acquis
- ☐ D. Le montant moyen des encours par client

Q28. Quelle forme juridique est la plus courante pour un CGP indépendant exerçant seul ?

- ☐ A. SA (Société Anonyme)
- ☐ B. GIE (Groupement d'Intérêt Économique)
- ☐ C. SAS ou EURL
- ☐ D. Association loi 1901

Q29. Le pilotage financier d'un cabinet de CGP repose notamment sur le suivi de :

- ☐ A. Le nombre de diplômes de ses clients
- ☐ B. Le cours du CAC 40 uniquement
- ☐ C. Le nombre de réunions pédagogiques organisées
- ☐ D. Les encours sous gestion, le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle

Q30. L'intégration d'un outil CRM (Customer Relationship Management) dans un cabinet de CGP sert principalement à :

- ☐ A. Calculer les impôts des clients
- ☐ B. Remplacer le comptable du cabinet
- ☐ C. Générer automatiquement les contrats d'assurance vie
- ☐ D. Centraliser les informations clients, suivre les interactions et piloter l'activité commerciale